



IEN en charge du service de l'enseignement des langues et de la culture kanak et de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap

JYK/ASH/SELCK/VR
n° 3211/ 07 /2018

Affaire suivie par
Jean-Yves KARTONO IEN
Bureau 215
Téléphone
(687) 26 61 68
Fax
(687) 27 30 48
Mél.
secien@ac-noumea.nc

Immeuble Flize
1, avenue des
Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa Cedex

<http://www.ac-noumea.nc>

Nouméa, le 23 FEV. 2018

L'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH)

A

Mesdames et messieurs les enseignants de l'ASH

S/c de Mesdames et messieurs les directeurs des établissements publics d'enseignement

Madame, monsieur,

A l'occasion de la rentrée scolaire 2018, je souhaite à chacun d'entre vous, une bonne année scolaire et la bienvenue aux personnes nouvellement affectées. Comme indiqué dans la note de rentrée de monsieur le vice-recteur du 20 février 2018, cette année revêt un enjeu majeur car la Nouvelle-Calédonie a rendez-vous avec son histoire. L'école doit, plus que jamais, valoriser sa mission éducative dans laquelle la réduction des inégalités et l'inclusion des élèves les plus fragiles constituent le cœur de notre action.

Dans le cadre du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie adopté par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie le 15 janvier 2016, l'ambition affichée et les actions afférentes s'inscrivent résolument dans une école plus inclusive. M'appuyant notamment sur la note de rentrée de monsieur le vice-recteur sur la « réduction des inégalités et amélioration des performances scolaires » que je vous recommande, je vous invite à prioriser nos actions autour de 3 priorités :

1 – Développer une posture et une réflexion qui concourent à promouvoir l'éducation aux pratiques inclusives. L'organisation de la première session du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive en 2019, en raison des spécificités institutionnelles de la Nouvelle-Calédonie, sera l'occasion de sensibiliser l'ensemble des enseignants titulaires et spécialisés en 2018. Comme inscrit dans les modules de formation du PAF, un regroupement de deux journées consécutives a été programmé courant mars, afin de cerner les enjeux de l'inclusion scolaire, en associant les enseignants spécialisés du 1^{er} degré et les réseaux publics et privés. Une correspondance a d'ores et déjà été amorcée par le service ASH afin d'anticiper au mieux une formation d'une telle envergure.

Par ailleurs, le module « accueillir des élèves en situation de handicap en classe ordinaire » mettra la focale sur l'accompagnement des enseignants concernés par l'inclusion d'élèves des ULIS. Cet accompagnement qui s'adresse aux équipes sera proposé aux établissements dont une ULIS a été créée à la rentrée 2018. Pour autant et



2 / 2

en fonction de notre disponibilité, cette formation pourrait être organisée auprès des établissements qui en feraient explicitement la demande.

2 – Mettre en œuvre la réforme du collège qui constitue un vrai levier de progrès pour renforcer l'inclusion des élèves en situation de handicap mais également les élèves en grande difficulté des SEGPA qui ne peuvent rester en marge des évolutions pédagogiques sous-tendues par cette réforme. L'accompagnement personnalisé, particulièrement en 6^{ème} grâce à l'alignement de la grille horaire de cette dernière année du cycle 3, doit vous inciter à articuler différenciation pédagogique et mutualisation des ressources enseignantes. Certaines équipes s'y sont d'ores et déjà attelées et je les en félicite. Les enseignements pratiques interdisciplinaires sont également des espaces temps favorables à des rapprochements entre élèves et enseignants. J'encourage ici où là les initiatives qui consistent à définir des thématiques d'EPI communes ou à solliciter les professeurs de champs professionnels des SEGPA, dans la réalisation finale des projets. De telles dynamiques promeuvent en effet l'inclusion sans gommer un accompagnement adapté au public et au parcours scolaires. S'agissant des équipes de SEGPA, une formation a été programmée au PAF, afin de vous permettre de mieux cerner les contours du nouveau socle commun et les contenus curriculaires des nouveaux programmes.

3 – Poursuivre le partenariat avec les ressources et établissements spécialisés médico-sociaux. Parce que la nature de certains troubles requiert une prise en charge à la fois éducative, pédagogique et thérapeutique, les liens avec les partenaires – familles, établissements et ressources spécialisés – doivent être renforcés. Les projets, expérimentations et actions menées en 2017 verront un aboutissement à cette rentrée, par la signature de conventions et la poursuite d'expérimentations dans les établissements volontaires où se concentrent ces difficultés. Là aussi, il est prévu au PAF de répondre à la demande d'établissements qui, dans le cadre de leur projet, souhaitent bénéficier d'une formation des équipes, notamment dans l'accompagnement d'élèves présentant des troubles des apprentissages.

Pour considérer ces priorités, je vous invite également à solliciter la commission spécialisée pour le second degré (CSD-ASH) qui est à l'interface entre les services du vice-rectorat, les établissements et les partenaires. Son rôle est majeur car, outre le traitement de situations d'élèves en commission, cette instance de référence vous aide à animer et coordonner les équipes éducatives et à accompagner des situations souvent complexes.

Je vous remercie de votre contribution au service des élèves qui vous confiés. Que cette année soit, de nouveau, sources de satisfactions professionnelles et de fierté face aux enjeux que représente l'école calédonienne.

L'inspecteur de l'éducation nationale en charge de
l'adaptation scolaire et de la scolarisation des
élèves en situation de handicap (ASH)



Jean-Yves KARTONO